



LE ZÉRO-PHYTO À PARIS

Paris s'est engagée dans la démarche zéro-phyto dès les années 1990, bien avant les obligations réglementaires qui s'imposent aujourd'hui.*

L'abandon des produits phytosanitaires dans les jardins et les bois a conduit à trouver des alternatives en choisissant des espèces mieux adaptées aux espaces verts parisiens, en remplaçant les engrais chimiques par des fertilisants et amendements d'origine organique, et en privilégiant la valorisation du végétal spontané plutôt que son élimination.

À PARIS, AUCUN HERBICIDE CHIMIQUE DANS LES ESPACES VERTS



Plus de 90% des jardins publics « EcoJardin »

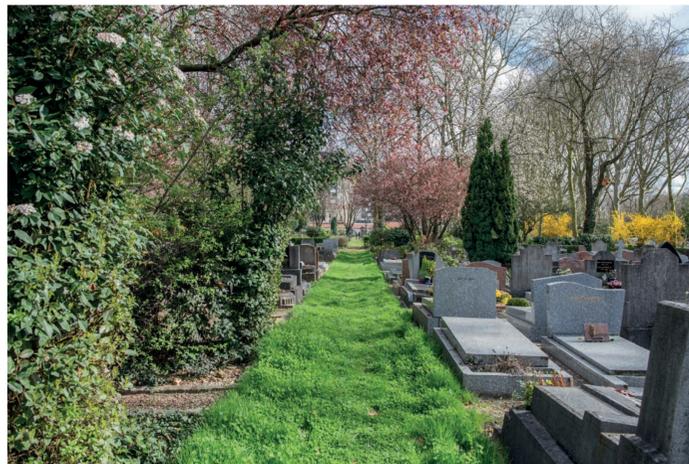
Ce label interdit tout recours aux produits dangereux pour l'environnement et valorise la gestion écologique exemplaire des espaces verts. Les équipes s'inscrivent dans une dynamique de réflexion et d'amélioration continue des pratiques favorables à la biodiversité.

Les cimetières, en zéro-phyto depuis 2015

La démarche zéro phyto a été progressive afin de trouver le bon équilibre entre enjeux environnementaux et usages.

Un engagement dès la production

Le centre de production horticole de la Ville de Paris, bien que non concerné par la réglementation, est lui aussi pleinement engagé dans la démarche. Il pratique par exemple l'éco-pâturage et met à profit dans ses serres de production le lâcher d'auxiliaires, telles que les larves de chrysopes ou de coccinelles.



Enherbement, semis et plantations offrent un nouveau paysage plus naturel et vivant, ici au cimetière parisien d'Ivry.

Des solutions naturelles utilisées en dernier recours pour protéger les végétaux

En cas d'urgence, la Ville a exceptionnellement recours à des solutions à base de micro-organismes ou de composés minéraux d'origine naturelle et compatibles avec l'agriculture biologique. Elles peuvent être employées

punctuellement pour protéger les 3 300 cepes de vignes du mildiou et de l'oïdium, lutter contre la pyrale du buis ou encore préserver une collection du Jardin botanique de Paris.

AGIR AVEC TOUS LES PARISIENS

À Paris, les deux tiers des espaces verts appartiennent à d'autres acteurs publics que la Ville et à des propriétaires privés. À partir du 1^{er} janvier 2019, la réglementation interdira la vente et l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques aux particuliers.

Dès maintenant, vous aussi, passez au zéro phyto et agissez pour la santé, la biodiversité et l'environnement.

Pour en savoir plus, rendez-vous à la Maison du jardinage, dans le parc de Bercy (12^e), ou sur la plateforme participative vegetalisons.paris.fr.

*Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit aux gestionnaires publics l'usage des produits phytosanitaires chimiques pour l'entretien des voiries, espaces verts, promenades et forêts.